



Urgent - compteur edf en copropriété

Par **moby82**, le **13/10/2009** à **17:12**

Bonjour,

Syndic bénévole depuis peu au sein d'une copropriété de 4 appartements, je souhaite mettre en conformité les compteurs EDF. En effet, sur les 4 appartements, 1 seul dispose d'un compteur individuel, les 3 autres lots étant tous branchés sur un seul compteur "collectif" (ce qui est illégal).

Or, la propriétaire du dessous (disposant également d'un sous-compteur...) refuse de prendre en charge les frais relatifs à l'installation d'un compteur et veut récupérer le compteur "collectif" pour son appartement...sans qu'aucune décision n'ait été prise en AG.

- A - t'elle le droit de s'approprier un compteur ?
- Tous les compteurs électriques (individuels et collectifs) sont-ils la propriété d'EDF ?

Je souhaite que l'actuel compteur "collectif" reste collectif (pour les parties communes) et que chacun des 3 lots possède son propre compteur EDF.

MErci d'avance...